



Publié le 28 mars 2025

Délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 3

Votants : 17

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Envoi documents budgétaires : 12 mars 2025

Envoi ordre du jour complémentaire : 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Aymeric GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusés : Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Albane GENIN (pouvoir donné à Isabelle BONNET), Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Karine LORENZO.

2025-12 Délibération relative au vote des subventions aux associations en 2025

Rapporteur : Diogène BATALLA

Diogène BATALLA présente le tableau récapitulatif des demandes de subvention pour chaque association en 2025.

Ces demandes ont été examinées par le bureau.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les demandes de subvention des associations ;

ASSOCIATIONS	2025	2024
AFAC	250,00 €	250,00 €
AFATIM	- €	- €
API-DE	250,00 €	250,00 €
Association des Familles	250,00 €	500,00 €
Association du Patrimoine	250,00 €	250,00 €
Boule du Vieux Coq	250,00 €	250,00 €
Cadets de la Gendarmerie	250,00 €	- €
Comité des Fêtes	250,00 €	250,00 €
Fleurinous	250,00 €	250,00 €

ASSOCIATIONS	2025	2024
Hapkido	250,00 €	250,00 €
Isahé	- €	- €
La Joie de Chanter	250,00 €	250,00 €
Les Joggers de la Chouette	250,00 €	250,00 €
Jardinots	250,00 €	250,00 €
Prévention Routière	250,00 €	250,00 €
Rugby	250,00 €	250,00 €
Société de Chasse	250,00 €	250,00 €
Sapeurs Pompiers d'Eveux	250,00 €	250,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers d'Eveux	100,00 €	100,00 €
Tarot	250,00 €	250,00 €
Tennis	250,00 €	250,00 €
Théâtre Même	250,00 €	250,00 €
ADMR (3€ par habitant)	7 100,00 €	7 100,00 €
Coop de l'école	700,00 €	2 500,00 €
MJC	40 000,00 €	55 000,00 €
Youpitrala	1 000,00 €	2 600,00 €
Théâtre des Mots (Nuit du Conte)	250,00 €	100,00 €
Evènements culturels (autre)	2 000,00 €	2 000,00 €
Subventions exceptionnelles	9 100,00 €	5 550,00 €
TOTAL	65 000,00 €	80 000,00 €

La diminution des 15 000 € de dotations aux subventions est liée à la subvention versée à la MJC. Cette subvention est versée dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, fixée par la Caisse d'Allocations Familiales. Cette structure a modifié son mode de calcul d'aides aux associations et verse directement à la MJC le bonus territoire, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Elvine LEON demande pourquoi une subvention de 250 € est allouée aux Cadets de la Gendarmerie, alors que les Jeunes Sapeurs Pompiers ne perçoivent que 100 €.

Diogène BATALLA explique qu'un montant de 350 € est octroyé aux Pompiers. Jusqu'à présent, aucune subvention n'était versée à la Gendarmerie.

Véronique BOUCHARD s'étonne que la subvention octroyée à la Coopérative de l'école diminue de 2500€ à 700 €.

Isabelle BONNET explique ne pas avoir reçu de demande particulière. La mairie a décidé d'allouer 700€ et ajustera si nécessaire ce montant en prélevant dans les subventions exceptionnelles.

Véronique BOUCHARD se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** aux associations en 2025 les subventions proposées dans le tableau ci-dessus;
- **D'INSCRIRE** les crédits au chapitre 65 au budget 2025.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Sandra LEZIN

